



Gestion des dangers et des urgences en environnement

Audit de l'optimisation des ressources 2022

Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- Entre 2017 à 2021, il y a eu 53 inondations importantes, dont 43 ont été déclarées des urgences. La moitié des inondations importantes se sont produites lors des crues records du printemps 2019, qui ont mené à l'évacuation de six collectivités des Premières Nations.
- Il y a eu 4 500 incendies en Ontario de 2017 à 2021 qui ont touché 1,44 million d'hectares de terres. Plus de 90 % ont eu lieu dans le Nord-Ouest de l'Ontario.
- La province compte plus de 5 700 mines abandonnées. Le coût de réhabilitation de ces mines est estimé à environ 1,3 milliard de dollars.
- Il y a 3 500 barrages en Ontario. La province en possède et en exploite environ 400, soit 11 %.
- Il y a au moins 27 000 puits de pétrole et de gaz en Ontario.

Pourquoi cet audit est-il important?

- Des programmes efficaces de gestion des urgences font partie intégrante de la protection du public, de l'environnement et des infrastructures contre les urgences découlant de risques environnementaux.
- La gestion efficace des dangers conformément aux lois, aux règlements, aux politiques et aux pratiques exemplaires pertinents atténue le risque des urgences découlant de ces dangers qui menacent la vie, les biens, les infrastructures et l'environnement.

Nos constatations

Le niveau de préparation aux inondations empire en raison des lacunes dans la cartographie des inondations

- Le ministère des Richesses naturelles n'assure pas le suivi ni la tenue d'un répertoire centralisé des cartes des plaines inondables (zones inondables près des rivières et des ruisseaux) qui ont été établies à l'échelle de la province. Le Ministère ne peut donc pas prendre des mesures efficaces d'atténuation et de préparation, car il ne sait pas où se trouvent toutes les zones inondables.
- De plus, depuis 1993, le ministère des Richesses naturelles ne fournit plus de financement pour la cartographie des plaines inondables et il n'y a donc pas eu de cartographie des plaines inondables ni de mécanisme pour financer les efforts de cartographie dans des zones qui ne relèvent pas de la compétence d'un office de protection de la nature ou d'une municipalité, comme les territoires non érigés en municipalités.

RECOMMANDATION 3

Intervention en cas d'incendie de forêt après souvent plus de quatre heures

- Pour les 3 873 incendies de forêt de 2017 à 2021 qui ont nécessité une intervention, il a fallu plus de quatre heures au Ministère pour déployer les équipes d'incendie à 15 % des incendies, ce qui dépasse le délai d'intervention de quatre heures requis.
- En 2021, les quatre districts ayant le délai moyen le plus long pour déployer une équipe d'incendie étaient : Dryden (13,6 heures); Cochrane (11 heures); Fort Frances (10,4 heures); Sioux Lookout (8,2 heures); et Thunder Bay (6,4 heures).

RECOMMANDATION 7

La stratégie de protection contre les incendies de forêt n'est pas en place dans de nombreuses collectivités à risque élevé.

- En août 2022, environ 63 % des districts de la province ayant un risque extrême ou très élevé d'incendie avaient des collectivités sans plan de protection contre les feux de forêt en place.
- Pour la période de trois ans se terminant en 2021-2022, le ministère des Richesses naturelles a dépensé moins de la moitié du million de dollars dans le budget pour le programme FireSmart (la principale stratégie de prévention des incendies du Ministère conçue pour réduire la probabilité d'importants feux de forêt incontrôlables près des collectivités et des infrastructures).

RECOMMANDATION 9

Les leçons tirées d'événements passés ne sont pas identifiées et intégrées aux plans d'urgence.

- Contrairement à ce qui est prévu dans le Plan d'intervention en cas d'urgence du Ministère, le ministère des Richesses naturelles n'a pas rempli de compte-rendu après action après chaque événement important et exerce pour cerner les points à améliorer. Sur les sept inondations importantes pour lesquelles le Ministère est intervenu entre 2017 et 2021, il a préparé des rapports après action pour seulement trois d'entre elles. De même, pour les 11 urgences déclarées pour des incendies de forêt entre 2017 et 2021, le Ministère a effectué des analyses après action pour seulement deux incendies de forêt.

RECOMMANDATION 2, 8

La plupart des mines abandonnées ne sont pas réhabilitées ou inspectées régulièrement.

- D'après notre analyse de la base de données sur les mines, 3 942 (69 %) des 5 746 mines abandonnées en Ontario présentent des dangers qui n'ont pas été gérés, selon les données d'avril 2022.
 - Seulement 111 (3 %) des sites avaient été partiellement réhabilités.
 - 2 335 sites (59 %) n'avaient pas été réhabilités.
 - L'état de réhabilitation des 1 496 sites restants (38 %) était inconnu.
- 72 % des mines abandonnées n'ont pas fait l'objet d'une inspection depuis plus de 10 ans (avant 2011) et 25 % n'ont aucune date d'inspection connue.

RECOMMANDATION 13, 14

Le ministère des Richesses naturelles ne s'acquitte pas de ses responsabilités réglementaires à l'égard des barrages.

- Le ministère des Richesses naturelles estime qu'il y a environ 3 500 barrages en Ontario; seulement 10 % d'entre eux lui appartiennent. Les autres barrages appartiennent au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, à Ontario Power Generation, au gouvernement fédéral et à des exploitants privés.
- Le Ministère n'inspecte ni n'examine les barrages appartenant à des intérêts privés même s'il a le pouvoir réglementaire de le faire en vertu de la *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières*. Il a limité son rôle à la fourniture d'approbations pour la construction de nouveaux barrages et l'exécution de modifications aux barrages existants.
- Environ la moitié des barrages du ministère des Richesses naturelles (146 sur 316) atteindront la fin de leur durée de vie utile d'ici 20 ans et devront être remplacés, remis en état ou mis hors service. La valeur de remplacement a été évaluée pour seulement 31 % de ces barrages; la valeur de remplacement estimée pour ces barrages seulement est de 321 millions de dollars.

RECOMMANDATION 16

Peu de puits de pétrole et de gaz sont inspectés chaque année.

- Les puits mal entretenus et mal bouchés présentent un risque pour la sécurité des personnes et un risque potentiel pour les eaux souterraines. Pourtant, seulement 19 % de tous les puits de pétrole et de gaz de la province ont été inspectés par le ministère des Richesses naturelles depuis 2005. De ce nombre, 38 % ont été inspectés pour la dernière fois il y a plus de dix ans (avant 2011).
- Le ministère n'a pas évalué le risque des 27 000 puits de pétrole et de gaz pour déterminer les puits les plus à risque sur lesquels concentrer les efforts d'inspection.
- Un puits du Sud de l'Ontario montre une fuite de pétrole depuis au moins 2018; il devrait être bouché en 2022-2023. Deux autres puits, également dans le Sud de l'Ontario, présentent un risque élevé de fuite de gaz. Au moment de notre audit, le Ministère n'avait pas d'échéancier pour le comblement de ces puits.

RECOMMANDATION 20, 21

Aucun plan de sensibilisation ou de programmes de réduction des risques pour les propriétés dans les zones susceptibles à l'érosion.

- Il n'existe pas de cartes provinciales des dangers pour identifier les zones à risque d'érosion des berges.
- Le Ministère n'a pas l'intention d'offrir des programmes d'éducation et de sensibilisation aux résidents locaux, aux propriétaires et aux agents immobiliers sur les risques liés à l'érosion des berges.

RECOMMANDATION 25

Les processus d'identification des dangers et d'évaluation des risques ne sont pas rapides ou coordonnés.

- Chacun des 25 districts du Ministère doit maintenir une évaluation des risques propres au district pour tous les dangers qu'il a été chargé de surveiller.
- Bien que les districts soient tenus de mettre à jour leurs évaluations des risques chaque année, nous avons constaté que seulement neuf districts sur 25 l'avaient fait au cours de la dernière année. Les 16 autres districts n'avaient pas mis à jour leurs évaluations des risques depuis 2018.
- Les districts du Nord de l'Ontario utilisaient un modèle de risque différent de ceux de la région du Sud, et les évaluations des risques étaient souvent effectuées sans tenir compte des conséquences potentielles d'une urgence ou de facteurs externes comme les changements climatiques et la croissance démographique.

RECOMMANDATION 27

Directives à l'appui de la gestion des dangers désuètes.

- Le Ministère a élaboré sept guides techniques entre 1996 et 2009 pour aider les municipalités, les Premières Nations et les offices de protection de la nature à mettre en œuvre des politiques et des exigences pour les inondations, la sécheresse, l'érosion et l'instabilité du sol et du sous-sol rocheux.
- Ces guides n'ont pas été mis à jour depuis.
- De même, le Ministère a publié neuf bulletins techniques entre 2011 et 2016 à l'appui de l'administration de la Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières et qui décrivent les exigences, les directives et les pratiques exemplaires en matière d'examen et d'approbation des demandes relatives aux barrages. Des éléments de certains guides et bulletins techniques sont désuets. Par exemple, certains guides ne tiennent pas dûment compte des technologies actuelles dans la modélisation climatique ou hydrologique (pour aider à comprendre, à prévoir et à gérer le débit et la qualité des ressources en eau) et des effets des changements climatiques sur les risques d'inondation.

RECOMMANDATION 6

Conclusions

- Les rôles et responsabilités en matière d'intervention d'urgence entre le ministère des Richesses naturelles, le Bureau provincial de gestion des mesures d'urgence, les gouvernements locaux et les collectivités manquent de clarté.
- Le ministère des Richesses naturelles doit renforcer ses systèmes et ses processus de gestion des situations d'urgence, notamment effectuer des évaluations exactes et à jour des risques qu'il doit gérer; mettre à jour les guides et les bulletins techniques pour s'assurer qu'ils reflètent les technologies actuelles et les répercussions des changements climatiques; et adopter une approche officielle et disciplinée pour examiner les leçons apprises à la suite d'urgences et d'exercices pratiques, éviter les problèmes récurrents et améliorer les efforts futurs d'intervention en cas d'urgence. De plus, le Ministère doit prendre des mesures immédiates pour éliminer les risques élevés, comme les fuites de puits.
- Le ministère des Mines n'a pas remis en état la majorité des mines abandonnées connues dans la province et ne connaît pas l'état de la réhabilitation d'un autre quart de ces mines.

Consultez le site www.auditor.on.ca pour lire le rapport.